



Réponse à l'engagement

« Une ville pour les animaux » de L214,
par Montauban en Commun 2020

Les valeurs qui nous animent sont l'humanisme, la solidarité, l'écologie, la défense des services publics... Nous voulons instaurer la démocratie directe pour une gestion partagée de la ville. Il est essentiel que les habitants de tous âges, les associations, les acteurs économiques (entrepreneurs, commerçants, ...) et les agents municipaux puissent non seulement exprimer leurs besoins mais aussi participer à la décision.

La commune est en effet la base de l'action politique et peut être porteuse de changement.

Vu l'importance et l'urgence des enjeux actuels : climatiques, énergétiques, de biodiversité, économiques et sociaux (inégalités croissantes), nous devons nous unir et agir tous ensemble localement.

L'indispensable sensibilisation est en cours mais la prise de conscience des défis à relever ne peut plus en rester aux discours et slogans, elle doit s'incarner dès aujourd'hui en actes et servir de guide pour toute proposition de projet pour la ville.

Nos valeurs humanistes se rattachent bien entendu au respect de tout être vivant. C'est pour cela que nous souhaitons nous engager à vos côtés. Nous ne signerons pas "une ville pour les animaux" tel quel, mais nous nous engageons à mettre à débat auprès des Montalbanaises et des Montalbanais les propositions suivantes, dans la mesure où elles s'inscrivent dans les valeurs que nous portons :

Élevage & pisciculture (conditions d'élevage et d'abattage)

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de cantines scolaires et de restauration collective :
- Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif (viande, œufs, laitages, poissons d'élevage...);
- Cesser de s'approvisionner auprès d'abattoirs pratiquant « l'étourdissement » au CO₂ des cochons, la suspension des volailles conscientes ou l'abattage sans « étourdissement ».

- Favoriser les repas bio et les plus végétaux possibles dans le cadre des repas et réceptions officielles de la ville.
- S'engager en signant le Pacte pour la transition, porté pas plus de 50 ONG.
- S'engager en signant la Milan Urban Food Policy Pact, ou « Pacte de Milan », déjà signé par plus de 200 villes, qui promeut une transition agricole et alimentaire à l'échelle territoriale.

Élevage & pisciculture (végétalisation de l'alimentation)

- Augmenter la part de protéines végétales dans les menus de la restauration collective ;
- Introduire un repas végétarien ou végétalien hebdomadaire ;
- Instaurer une option quotidienne végétarienne ou végétalienne.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétarienne ou végétalienne.

Cirques

- Prendre toute mesure légale possible contre l'installation de cirques détenant des animaux sauvages.
- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des cirques détenant des animaux sauvages.

Animaux de compagnie

- Soutenir une politique de stérilisation des chats et chiens errants en partenariat avec des associations de protection animale.
- Aménager des aires suffisamment spacieuses de libres ébats pour les chiens (« caniparcs »).
- Garantir la transparence de l'activité des fourrières.
- Sensibiliser contre les abandons (chiens, chats, NAC).
- Aider les personnes nécessiteuses à prendre soin de leurs animaux.
- Permettre l'accueil de sans-abri avec leurs animaux
- Permettre l'accueil en EHPAD des personnes âgées avec leurs animaux (ou permettre la présence d'animaux).
- Encourager les entreprises à accepter les chiens de leurs employés

Droit animal

- Attribuer une délégation protection animale à un·e membre du conseil municipal, inclure la protection animale dans la politique de la ville et prévoir une ligne budgétaire dédiée.
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'éthique animale (communication de la ville, périscolaire, associations, etc.)

Chasse

- Promouvoir la coexistence pacifique avec les animaux sauvages et « liminaires » ainsi que la gestion non létale de leurs populations.
- Prendre toute mesure légale, dont l'interdiction ponctuelle de la pratique de la chasse sur le territoire communal, afin de favoriser les activités de découverte des animaux et de la nature.
- Ne pas soutenir les établissements professionnels de chasse à caractère commercial ni les enclos de chasse et s'opposer à leur implantation sur le territoire.
- S'opposer à la tenue d'événements sur le territoire de la commune faisant la promotion de la chasse (salons, etc.).

Corrida

- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des corridas et des « écoles » tauromachiques.
- Prendre toute mesure légale possible, le cas échéant, contre l'organisation de corridas sur le territoire communal et réorienter les subventions et moyens municipaux vers des ferias sans corridas. Supprimer toute subvention municipale, le cas échéant, aux « écoles » tauromachiques.

Expérimentation

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de produits d'entretien : tendre vers une commande publique « 100 % produits non testés sur les animaux ».
- Soutenir l'installation et l'activité d'entreprises développant des méthodes de recherche non animales.